

**Arrêté du 11 février 2016 portant subdélégation de signature
de la directrice de la formation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire
NOR : JUSK1604742A**

La directrice de la formation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif,

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié, relatif à l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, et notamment son article 10,

Vu le décret en date du 11 février 2016, portant nomination de Mme Sophie BLEUET, directrice de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2015 nommant Mme Florence LAMBERT, directrice de la formation, de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 15 février 2016,

Vu la délégation de signature du directeur de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire en date du 11 février 2016 à Mme Florence LAMBERT, directrice de la formation,

Vu l'arrêté en date du 7 juillet 2014 nommant Mme Nathalie PERROT, directrice des services pénitentiaires, chef du département « formation des DSP et DPIP » adjointe au directeur de la formation initiale de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire à compter du 7 juillet 2014,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à :

Mme Nathalie PERROT, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la directrice de la formation de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

Pour signer, de façon permanente, l'ensemble des actes et documents suivants liés à l'activité placée sous sa responsabilité :

- Les notes de transmission, bordereaux d'envoi et notifications,
- Les demandes d'achats,
- Les services faits,
- Les actes et pièces relatifs aux déplacements et missions notamment ordres de mission, autorisations d'utiliser le véhicule personnel, états de frais, certificats divers, convocations.

Fait le 11 février 2016.

La directrice de la formation,

Florence LAMBERT